



attachement familial fin de séjour

Par **rachida88**, le **07/04/2013** à **17:22**

bonjour,
je suis venu par un contrat de travail avec un séjour d'un an et ce dernier sa durée est terminée, et maintenant j'ai un récépissé de 3 mois je ne peux pas travailler avec, j'ai l'âge de 25 ans, célibataire, j'habite à Paris et j'ai toute ma famille ici mon père depuis 1990 avec une carte de séjour de 10 ans et ma mère et mon frère qui sont venus par regroupement familial, ils habitent dans un autre département, au pays d'origine j'ai trois sœurs toutes mariées, je suis toute seule, j'ai pas le droit de regroupement familial puisque mon âge est dépassé au début,

*je demande si j'ai le droit d'attachement familial pour ma situation,

*comment je le ferai?(démarche)

est-ce que je déposerai une demande au département là où vit ma famille ou bien ici à Paris?

Par **Calou0**, le **09/04/2013** à **19:15**

Bonjour,

Si toute votre famille nucléaire est en France, vous pouvez déposer une demande de titre de séjour sur le fondement de l'article L313-11°7 du code de l'entrée et du séjour des étrangers. Il convient pour cela de faire correctement votre demande en joignant tous les justificatifs de la durée de votre séjour et des membres de votre famille résidant en France.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

bien cordialement,

Pascale LAPORTE
Avocat à la Cour
Tél : 01 43 98 95 32

Par **rachida88**, le **10/04/2013** à **22:08**

Bon soir Madame, Monsieur Calou0,

oui j'ai toute ma famille(mon père ma mère et mon frère) qui habite ici,
mais concernant la demande je le dépose **comme attachement familial à la préfecture**
celle ou [s]habitent mes parents[/s] [s]ou bien même sur paris[/s] ??
j'ai tous mes pièces de séjour avec moi et en plus titulaire un diplôme de 3 cycle comme
Mastère informatique,

merci,